

# SAINT-ANTONIN

## LE MOT DU CONSEIL

Bonjour chère-s citoyen-ne-s,

Commençons cette édition avec une pensée de circonstance : en avril, ne te découvre pas d'un fil. Avec l'arrivée du printemps, nous vous invitons à demeurer prudents et à prendre soin de vous, votre santé nous tient à cœur!

Nous sommes conscients qu'avec la période de dégel, certaines problématiques peuvent apparaître sur les chaussées. Soyez assurés que les interventions nécessaires seront réalisées au moment opportun afin de corriger ces situations.

Comme annoncé lors de la séance publique du 9 mars 2026, nous souhaitons la bienvenue à monsieur Alexandre Michaud, qui agira à titre de préventionniste en sécurité incendie pour notre ville ainsi que cinq autres municipalités dans le cadre d'une entente de service intermunicipale. Un article y est d'ailleurs consacré à la page 8.

Le projet de développement de la rue des Châtaignes progresse bien et les terrains seront bientôt disponibles à la vente pour les particuliers et les promoteurs. Au total, 27 terrains avantageusement situés seront offerts, dont deux à vocation commerciale.

Grâce à leur emplacement stratégique et à l'offre de services de proximité qui se développera dans ce secteur, notamment avec la venue du projet commercial de Landry Groupe Immobilier, ces terrains seront assurément bien situés pour la construction d'une nouvelle maison et représentent une excellente occasion d'investissement.

Nous souhaitons également souligner l'ouverture de la station-service Shell, du nouveau centre Filgo ainsi que du restaurant McDonald sur la rue Principale, à deux pas de l'autoroute. Nous sommes heureux d'accueillir ces nouvelles entreprises sur notre territoire et leur souhaitons beaucoup de succès.

Excellent mois d'avril à tous.

### Votre conseil municipal



**SAMEDI 18 AVRIL 2026**



*Lancement*  
**POLITIQUE  
MADA**

*Municipalité amie des aînés*

**14H00 À 16H00**

**MANOIR SAINT-ANTONIN**



**16 ROUTE DE L'ÉGLISE,  
SAINT-ANTONIN**

**JOIGNEZ-VOUS À NOUS AUTOUR  
D'UN CAFÉ ET DE PÂTISSERIES !**



**Saint-  
Antonin**

## CONFÉRENCE L'ALIMENTATION ET SES BIENFAITS!

Samedi 11 avril 10h à 11h, GRATUIT

Que veut dire manger local ?

Quels en sont les avantages pour la santé, pour l'économie,  
l'environnement et notre région ?

Pourquoi changer ses habitudes et découvrir les producteurs  
alimentaires d'ici est important ?

## GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

Vous faites votre grand ménage? Nous acceptons les  
dons de livres en bon état, nous les revendons à petits  
prix, ce qui nous permet d'en acheter des nouveaux

Bonne stratégie! 😊

## PRÊT NUMÉRIQUE

Pour les personnes qui possèdent des tablettes,  
des ipads, des liseuses, vous avez maintenant accès  
au livre numérique via [pretnumerique.ca](http://pretnumerique.ca).

Vous devez être membre de la bibliothèque et avoir  
votre carte munie d'un numéro d'utilisateur pour obtenir  
un NIP et pouvoir emprunter des livres sur la  
plateforme.

*Nous visiterons le salon du livre de Québec  
en avril, offrez nous vos suggestions d'achats!  
Plusieurs rencontres d'auteurs sont à l'horaire!*

*Joyeuses  
Pâques!*



Retrouvez nous sur Facebook et aimez notre  
page "Le Paradis du Livre". Consultez nos  
heures d'ouverture et notre calendrier pour  
découvrir nos événements à ne pas manquer.



Votre bibliothèque est située au sous-sol de l'édifice  
municipal, l'entrée est à l'arrière. 418-862-1056 #225

Sylvie Ratté, responsable

# NOUS SOMMES Ouvert



## HORAIRE RÉGULIER

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13H À 20H30
MERCREDI	13H À 17H
JEUDI	13H À 17H 19H À 20H30
VENDREDI	9H À 12H00
SAMEDI	8H À 12H00
DIMANCHE	FERMÉ

## Récoltez, Partagez, Nourrissez

FRIGOS-PARTAGÉS  
SAINT-ANTONIN



**Transformons l'Abondance  
en Solidarité!**

Plutôt que de laisser des aliments se perdre,  
partagez-les avec votre communauté grâce  
aux frigos-partagés.

**2 adresses à votre disposition:**

Le Dép 733 - 733, chemin Rivière-Verte  
Épicerie du village - 309 rue Principale

Nos BÉNÉVOLES PASSIONNÉS  
voient au bon fonctionnement des frigos.

Recherche de partenaires;

- Nettoyage quotidien du frigo et  
entretien du matériel ;
- Transport de dons.

Tu veux t'impliquer?  
Contacte-nous et suis-nous sur Facebook:  
Frigo-partagé Saint-Antonin. Merci!



Toute l'équipe de bénévoles tient à remercier grandement les propriétaires  
de l'Épicerie du village, Mme Sandra Nadeau, M. Yannick Nadeau et M. Dany  
Ouellet ainsi que Mme Nancy Thériault du Dép 733 pour leur intérêt  
marqué sur le projet du frigo partagé.  
Merci beaucoup de votre participation!



## La critique de livres de Myriam

BIBLIOTHÈQUE  
LE PARADIS DU LIVRE

**8,2 secondes** Maxime Chattam 391 pages Édition Albin Michel

Saviez-vous que ça prend le même temps pour mourir ou tomber en amour? 8,2 secondes, c'est le temps qu'on a quand on embrasse une personne, pour savoir si c'est la bonne et c'est le même temps que met notre cerveau à s'éteindre.

On suit deux histoires distinctes soit May qui est policière à New York, et qui se met à enquêter sur un tueur en série. Elle mène une vie plutôt triste et solitaire. Ensuite, celle de Constance qui traverse un gros deuil de son mari et son fils. Elle part avec son chien dans le chalet familial pour l'aider à recommencer ce qu'elle fait de mieux, écrire des scénarios.

J'ai déjà lu des romans de Chattam, je pensais avoir un polar avec l'enquête sur le tueur. Par contre, celui-ci m'a plus fait penser à un roman de Marc Levy ou Guillaume Musso avec sa fin surprenante. Même si une partie de la fin est prévisible, on est très surpris de la conclusion!

**Suggestions :** Baignades, Andrée A. Michaud, Éditions Québec Amérique  
Central Park, Guillaume Musso, Éditeur XO  
Civilisés, Patrick Sénécal, Éditions Alire.



Myriam

*Joyeuses Pâques!*

BIBLIOTHÈQUE  
LE PARADIS DU LIVRE

**EXPO** de  
*Mangas*



33 DÉCOUVERTES ADOS DU 13 AVRIL AU 9 JUIN 2026



Portée par et pour sa communauté

# CONFÉRENCE: L'alimentation et ses bienfaits

Que veut dire manger local ?

Quels en sont les avantages pour la santé, pour l'économie, l'environnement et notre région ?

Pourquoi changer ses habitudes et découvrir les producteurs alimentaires d'ici est important ?

La conférence L'alimentation locale répondra à ces questions et bien plus !

Vous en saurez davantage sur l'état de notre système alimentaire et les alternatives pour l'améliorer.

Des initiatives citoyennes seront abordées pour démontrer que le pouvoir d'agir collectivement et individuellement est essentiel.

La présentation se terminera avec une période d'échange et quelques dégustations de produits d'ici.

✔ **SAMEDI 11 AVRIL 10h à 11h, GRATUIT,**

✔ **Bibliothèque Le Paradis du livre, 261 rue principale Saint-Antonin**

Présenté par:



En collaboration avec:





Sécurité alimentaire



Ne rien avoir dans le frigo, ce n'est pas un poisson d'avril.

Si tu peux, redonne au frigo-partagé!  
Mets-en!

**À Saint-Antonin,**  
transformons  
l'abondance en solidarité:  
**Un surplus de bouffe  
cuisinée pour Pâques?**  
Partagez avec votre  
communauté grâce aux  
frigos partagés

**2** adresses à votre  
disposition:

**Dép 733**  
733 Chemin Rivière-Verte

.....  
**Épicerie du village**  
309 rue principale



  
**ÉPICERIE  
DU VILLAGE**

**LE DÉP  
INC.  
733**



**Plus de partage moins de gaspillage!**



# SOIRÉE BINGO

BINGOS récréatifs,  
offert par le Club des 50ans et plus,  
en collaboration avec  
le service des loisirs.

**17 avril et 15 mai**  
**19h30**  
**Centre Michel-Desrosiers**

Pour questions et informations,  
contactez Mme Hélène Beaulieu  
par téléphone au 418-867-8780.

**Plaisir | Prix | Party**



## *Voeux de Pâques 2026,*

*Que ce temps privilégié favorise de belles  
rencontres avec les personnes qui vous  
sont chères.*

Le conseil de fabrique de Saint-Antonin,  
Hélène Beaulieu, présidente

Fabrique de  
Saint-Antonin





Le CLUB DES 50 ANS ET +  
de Saint-Antonin  
vous invite à ses activités à venir:  
4 avril 2026 / soirée dansante  
17 avril 2026 / bingo récréatif  
2 mai 2026 / souper et soirée dansante

*Joyeuses  
Pâques!*



- **Soirée dansante** musique avec Eric Boucher SAMEDI 4 avril, 20 heures, à la Salle du Centre Réjean-Malenfant (surprise cabane à sucre )  
7\$ membre 8\$ non membre.
- Vendredi 17 avril 19h30 **Bingo récréatif** au 712 chemin Rivière-Verte en collaboration avec le service des loisirs. Inf. Hélène 418-714-2370
- Samedi 2 mai 17h30 **souper méchoui** porc et bœuf suivi d'une soirée avec musique Linda April  
Coût membre 25\$ non-membre 30\$  
**PRENDRE NOTE** d'acheter ou réserver vos billets avant le 24 avril 2026, contacter Noëlline 581-337-1567, Hélène 418-714-2370 ou Nicole 418-862-1878  
Ou passez au local du 259 rue principale qui est ouvert les mercredis et vendredis de 13h à 16h.
- Venez prendre un café, jaser, jouer aux cartes ou autres. Noëlline et Normand vous accueillent.
- Vous pouvez également louer notre petit local à faible coût, idéal pour maximum 20 personnes.  
Pour information: Hélène B.418-714-2370 ou présentez-vous au local aux heures d'ouverture.

Nicole Gamache, présidente.



*Votre biblio préférée est à la  
recherche de bénévoles  
Aucune compétence requise,  
2h par mois / Formation sur place,  
rien de compliqué,  
dans un bel environnement.  
On attend vos candidatures au  
418-862-1056 poste 225*



BIBLIOTHÈQUE  
LE PARADIS DU LIVRE

# Un nouveau service de prévention incendie pour la sécurité des citoyens

La Ville est heureuse d'annoncer l'embauche d'un préventionniste en sécurité incendie, dans le cadre d'une entente intermunicipale conclue avec cinq municipalités partenaires, soit Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-François-Xavier-de-Viger.

Cette collaboration permettra d'offrir un service structuré et spécialisé en prévention incendie sur l'ensemble des territoires concernés. Le préventionniste aura notamment pour mandat de réaliser des inspections des bâtiments à risque plus élevé, de participer à l'élaboration de plans d'intervention, de soutenir les visites préventives et de contribuer à l'éducation du public en matière de sécurité incendie.

Fort de plusieurs formations suivies au cours des 13 dernières années, dont celles de premier répondant et de pompier 2 en plus d'être membre de la brigade incendie de la caserne 13 à Saint-Antonin depuis 2012, Alexandre Michaud détient également une attestation d'études collégiales en prévention des incendies.

Il est particulièrement reconnu pour son esprit de collaboration et sa rigueur. La Ville de Saint-Antonin est fière de l'accueillir dans l'équipe. Il a d'ailleurs déjà débuté ses visites dans les différentes municipalités desservies dans le cadre de l'entente.

Cette initiative fait suite à la fin de l'entente régionale précédente et témoigne de la volonté des municipalités participantes de maintenir, et même d'améliorer, les services offerts à la population en matière de prévention.

En mutualisant les ressources, les municipalités s'assurent d'un service professionnel, efficace et adapté aux réalités locales, tout en optimisant les coûts.

La sécurité des citoyens étant une priorité, cette nouvelle entente constitue un pas important vers un milieu de vie toujours plus sécuritaire pour tous.



# Prévention incendie

## Feux d'abattis et permis de brûlage

Un feu d'abattis est, par définition, un feu en plein air, d'amas d'arbres, d'arbustes, de branchage ou d'autres matières semblables. Pour brûler ce bois, vous devez faire une demande au service de prévention incendie par le biais de votre municipalité. Ces derniers évalueront la situation et vous délivreront un permis valide pour une période désignée. Il faut savoir qu'un permis de brûlage peut être **refusé** lorsque :

- L'emplacement choisi est situé dans le périmètre urbain;
- Lorsque le terrain où se situe le brûlage n'a pas la dimension requise;
- Lorsque le service de prévention juge que le brûlage comporte un risque ou que la matière combustible est trop élevée;
- Lorsqu'il y a une interdiction de brûlage de la SOPFEU sur votre territoire.

### **Activités de nettoyage :**

Il est permis, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et uniquement sur les terrains ayant une dimension minimale de 5 000 m<sup>2</sup>, de procéder à un seul feu d'abattis annuel dans le cadre d'une activité de nettoyage du terrain et de la forêt de la propriété.

### **Demande de permis de feu d'abattis dans le cadre d'une activité de nettoyage :**

Toute personne désirant obtenir un permis de feu d'abattis doit :

- 1) Déposer, auprès de l'autorité compétente, une demande de permis dûment signée et accompagnée de l'autorisation écrite du propriétaire du terrain visé, le cas échéant;
- 2) S'engager à respecter les conditions décrites et tout autre engagement contenu au permis.

N'hésitez pas à communiquer avec nous en cas d'interrogation liée à la réglementation en vigueur.

**Merci et soyez prudent!**



**SERCIVES INCENDIE DE  
SAINT-ANTONIN**

**4 Rue Pelletier  
Saint-Antonin (Québec)  
G0L 2J0**

**418-862-1056#241  
preventionniste@st-antonin.ca**

# MANOIR SAINT- ANTONIN

16, ROUTE DE L'ÉGLISE, SAINT-  
ANTONIN (QUÉBEC) G0L 2J0  
(418) 605-1829 POSTE 100  
MANOIR.ST-ANTONIN@VIDEOTRON.CA

Le Manoir Saint-Antonin est une résidence moderne de 30 grands appartements (3 ½ et 4 ½) pour personnes autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Vous voulez profiter d'un appartement moderne ?

Venez nous visiter !

Saisissez l'opportunité et choisissez une vie en collectivité, en toute sécurité, avec services.

**Pour information et réservation :**

**Gaétan Michaud  
418-868-4768**

**Louise L. Nadeau  
418-867-1561**

**Visites sur rendez-vous.**

## POSTE DE GESTIONNAIRE D'ÉTABLISSEMENT

**30 HEURES / SEMAINE, POSTE PERMANENT**

**SOMMAIRE DE LA FONCTION : SOUS LA SUPERVISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE OU LA GESTIONNAIRE D'ÉTABLISSEMENT EST LE RESPONSABLE DE LA GESTION FINANCIÈRE, DES RELATIONS HUMAINES ET DES LOISIRS.**

**DESCRIPTION DE TÂCHES: FAIRE LA TENUE DE LIVRES, LES REMISES GOUVERNEMENTALES ET LES PAIES, ÉLABORER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, FAIRE L'ENCADREMENT DU PERSONNEL ET DES RÉSIDENTS, PLANIFIER ET ASSURER L'ANIMATION DES ACTIVITÉS, TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

**EXIGENCES: DÉTENIR UN DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN COMPTABILITÉ, BONNE CONNAISSANCE DU SYSTÈME COMPTABLE SAGE 50 ET DE LA SUITE OFFICE, ÊTRE ATTENTIF AUX BESOINS DES RÉSIDENTS ET DU PERSONNEL, AVOIR DE LA FACILITÉ À COMMUNIQUER.**

**SALAIRE : À DISCUTER**

**POUR INFORMATION ET ENVOYER VOTRE CV, VOUS POUVEZ CONTACTER:  
LOUISE L NADEAU, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DU CA  
418-605-1829 POSTE 100 OU [MANOIR.ST-ANTONIN@VIDEOTRON.CA](mailto:MANOIR.ST-ANTONIN@VIDEOTRON.CA)**



## Cercle de Fermières de Saint-Antonin



Êtes-vous passionnée par les arts textiles?

Aimeriez-vous apprendre à tricoter, à crocheter ou à utiliser un métier à tisser?

Vous aimez travailler avec vos mains, mais vous croyez ne pas être capable de le faire vous-même?

Venez nous rencontrer lors de nos soirées **Tricot-Jasette!** Nous sommes jeunes, dynamiques et nous avons beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Nous vous aiderons à réaliser ce dont vous rêvez.

Une seule soirée et vous voudrez revenir! Nous avons également de nouvelles membres au conseil à vous présenter.

Nombreux ateliers à venir dès janvier : Crochet Tunisien, tricot modulaire, lavette 101, etc...

**Contactez-nous au 418-894-7254**

ou venez nous rejoindre au sous-sol du Centre Réjean Malenfant,  
305 rue Principal (entrée par la rue du Couvent).

Tous les mercredis à 19 h

Frais : 5 \$ par soirée ou possibilité de devenir membre au coût de 40\$/année (rabais et revues inclus)



## COMMERCES DE PROXIMITÉ DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) SUBVENTIONS DISPONIBLES

LE VOLET COMMERCES DE PROXIMITÉ VISE À ASSURER L'ACCÈS À DES COMMERCES DE PROXIMITÉ AU SEIN DES COMMUNAUTÉS AFIN DE CONTRIBUER À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES.  
UN COMMERCE DE PROXIMITÉ EST UNE ENTREPRISE VENDANT DES PRODUITS RÉPONDANT AUX BESOINS DU QUOTIDIEN D'UNE COMMUNAUTÉ. ELLE EST ADAPTÉE AUX PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE ET DÉTERMINANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES POPULATIONS.  
UNE ENVELOPPE DE 10 MILLIONS DE DOLLARS Y EST CONSACRÉE ANNUELLEMENT JUSQU'EN 2028.

POUR ÊTRE ADMISSIBLE, LE PROJET DOIT SE RÉALISER DANS UNE MUNICIPALITÉ DE MOINS DE 20 000 HABITANTES ET HABITANTS.

IL DOIT VISER LA MISE EN PLACE, LE MAINTIEN OU LA BONIFICATION DE L'OFFRE D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ PERMETTANT D'ATTEINDRE L'UN OU L'AUTRE DES OBJECTIFS SUIVANTS, POUR LES BESOINS DU QUOTIDIEN DE LA POPULATION LOCALE :

- L'ACCÈS GÉOGRAPHIQUE À DES ALIMENTS;
- L'APPROVISIONNEMENT EN MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION, EN BIENS DE CONSOMMATION COURANTE OU EN CARBURANT.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : [HTTPS://WWW.QUEBEC.CA/HABITATION-TERRITOIRE/AMENAGEMENT-DEVELOPPEMENT-TERRITOIRES/DEVELOPPEMENT/FONDS-PROGRAMMES/FONDS-REGIONS-RURALITE/VOLET-COMMERCES-PROXIMITE](https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/developpement/fonds-programmes/fonds-regions-ruralite/volet-commerces-proximite)

### VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT ?

LE SARL EST UN SERVICE GRATUIT DESTINÉ AUX RÉSIDENTS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP QUI RECHERCHENT UN LOGEMENT LOCATIF SITUÉ SUR CE TERRITOIRE. VEUILLEZ NOTER QUE LE SARL NE DISPOSE PAS D'UNE BANQUE DE LOGEMENTS À LOUER. SON RÔLE EST DE VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES DE RECHERCHE DE LOGEMENT.

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ : NAJATE OUCHICHA (RESPONSABLE SARL)



418-714-3274



sarl@orhrdl.ca



Carrefour  
d'Initiatives Populaires  
de Rivière-du-Loup  
NOURRIR L'ESPOIR COLLECTIVEMENT



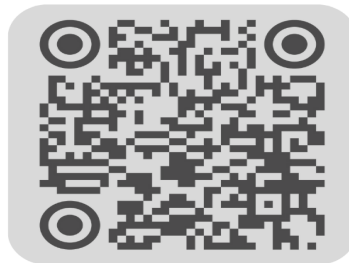
En train de planifier vos semis pour cet été?  
Avez-vous pensé en faire un peu plus pour

**PARTAGER AVEC VOTRE COMMUNAUTÉ**

Vous pourrez nous contacter cet été pour vos surplus  
ou les mettre dans les Frigos-Partagés.  
Une façon simple de nourrir l'espoir collectivement!



**CORPORATION DE  
DÉVELOPPEMENT DE  
SAINT-ANTONIN**



Scannez-moi !



Restez informé de nos activités : suivez notre page Facebook !

T U S O U H A I T E S J A R D I N E R C E T É T É ?

# LE JARDIN COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ANTONIN S'AGRANDIT !

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !



Corporation  
de développement  
de Saint-Antonin

25 \$ PAR  
PARCELLE

DIMENSIONS  
10 X 20 PIEDS

OUTILS DE  
JARDINAGE À  
DISPOSITION

CONTACTE-NOUS POUR PLUS DE  
DÉTAILS ET POUR RÉSERVER TA PLACE

[CORPORATION.DEV.SAINTANTONIN@GMAIL.COM](mailto:CORPORATION.DEV.SAINTANTONIN@GMAIL.COM)  
418-862-1056 POSTE 226



**Vous avez des canettes en trop?  
Venez les déposer derrière le Local des  
jeunes au 1 rue Jean à St-Antonin!**

**\* Notre prochaine cueillette sera le 9  
mai de 10h à 14h! Gardez vos canettes**



**pour les jeunes!  
Au plaisir de vous voir!**



CHAQUE BILLET ACHETÉ EST UN GESTE CONCRET POUR ENCOURAGER LES JEUNES DE NOTRE COMMUNAUTÉ ET APPUYER DES PROJETS PORTEURS. TOUT EN VOUS DONNANT LA POSSIBILITÉ DE REPARTIR AVEC UN PRIX EXCEPTIONNEL!

<p><b>TIRAGE BÉNÉFICE</b></p> <p> <b>RAY</b> REFRIGERATION</p> <p> <b>LENNOX</b> Powered by SAMSUNG</p> <p>Nom: _____</p> <p>Adresse: _____</p> <p>Téléphone: _____</p> <p>Courriel: _____</p> <p>TIRAGE LE 11 JUILLET 2026 251</p>	<p><b>TIRAGE BÉNÉFICE</b></p> <p>Soutenir la jeunesse de Saint-Antonin et des projets porteurs, tout en ayant la chance de <b>GAGNER GROS!</b></p> <p><b>À GAGNER</b></p> <p><b>UN PRODUIT LENNOX D'UNE VALEUR DE 5 250\$</b></p> <p>TIRAGE LE 11 JUILLET 2026 À 14 H BILLET AU COÛT DE 20\$ Tirage limité à 500 billets en circulation</p> <p><small>*Le prix n'est ni échangeable ni monnayable, en tout ou en partie, et doit être accepté tel quel.</small></p> <p> <b>RAY</b> REFRIGERATION</p> <p> <b>LENNOX</b> Powered by SAMSUNG</p> <p></p> <p></p> <p>251</p>
---	--

**TIRAGE** →

**MERCI DE CROIRE EN L'AVENIR DE NOTRE RÉGION.  
ENSEMBLE, FAISONS LA DIFFÉRENCE.**



Saint-  
Antonin

# CAMP DE JOUR ANIMATEUR | ANIMATRICE

## PROFIL

Secondaire 4 complété à l'été ou 16 ans

Dynamique, créatif, fiable, responsable et amusant

Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

## AVANTAGES

Travailler 35h par semaine de jour et avoir tes week-ends

Profiter du soleil et te garder en forme

Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants

Avoir un nom original pour l'été

Avoir une expérience enrichissante et complète pour un CV

## ÉCHELLE SALARIALE DE 3 ÉCHELONS

MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS

[loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)

STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS

[sbourassa@st-antonin.ca](mailto:sbourassa@st-antonin.ca)





Saint-Antonin

# CAMP DE JOUR ACCOMPAGNATEUR SPÉCIALISÉ ADULTE 18 ANS ET PLUS

## PROFIL

Expérience ou études auprès de personnes à besoins particuliers  
Bienveillance, fiabilité, facilité d'adaptation et de collaboration  
Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

## AVANTAGES

Travailler du lundi au vendredi de jour et avoir tes week-ends  
Profiter du soleil et te garder en forme  
Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants  
Avoir un nom original pour l'été  
Avoir une expérience enrichissante dans ton domaine

## SALAIRE À DÉTERMINER SELON EXPÉRIENCE



MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS

[loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)

STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS

[sbourassa@st-antonin.ca](mailto:sbourassa@st-antonin.ca)



Saint-  
Antonin

# SERVICE EXTRA MONITEUR | MONITRICE

## PROFIL

Secondaire 3 complété à l'été ou 14 ans

Dynamisme, créativité, fiabilité et faire respecter le cadre

Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

## AVANTAGES

Travailler 20h par semaine de jour et avoir tes week-ends  
(7h30 à 9h00, 12h00 à 13h00 et 16h00 à 17h30)

Profiter du soleil et te garder en forme

Avoir une gang pour l'été et devenir une star pour les enfants

Avoir un nom original pour l'été

## SALAIRE FORFAITAIRE PAR SEMAINE SELON LE SALAIRE MINIMUM EN VIGUEUR

**MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS**

[loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)

**STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS**

[sbourassa@st-antonin.ca](mailto:sbourassa@st-antonin.ca)





Saint-  
Antonin

# CAMP DE JOUR ACCOMPAGNATEUR BESOINS PARTICULIERS

## PROFIL

Secondaire 4 complété à l'été ou 16 ans

Patience, bienveillance, ouverture au défi et capacité d'adaptation

Expérience avec les enfants à besoins spécialisés est un atout

## AVANTAGES

Travailler à temps plein en semaine de jour et avoir tes week-ends

Profiter du soleil et te garder en forme

Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants

Avoir un nom original pour l'été

Avoir une expérience enrichissante en relation d'aide

## SALAIRE À DISCUTER SELON EXPÉRIENCE



**MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS**

[loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)

**STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS**

[sbourassa@st-antonin.ca](mailto:sbourassa@st-antonin.ca)



# RÉSUMÉ DES POINTS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES SÉANCES DU CONSEIL DE VILLE

Vous trouverez un bref résumé des points d'intérêt général qui ont été discutés lors des séances ordinaires et extraordinaires. Ce résumé n'engage aucunement la Ville de Saint-Antonin, seul le texte officiel du procès-verbal a une valeur légale. Vous pouvez consulter le texte intégral sur le site internet de la Ville de Saint-Antonin et visionner les séances sur la chaîne YouTube *Ville de Saint-Antonin (@VilleSt-Antonin)*.

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 9 MARS 2026

### APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2026

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés:

- Du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026 au montant de **264 110,89 \$**;

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des factures d'achats de paiements automatiques;

- Du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026 au montant de **216 422,51 \$**;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise le paiement des comptes pour le mois de février au montant de **480 533,40 \$**.

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### **EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL APR INTERIM**

**QUE** la Ville de Saint-Antonin procède à une réorganisation administrative;

**QUE** monsieur Jean D'Amour a soumis une offre de services au conseil municipal à titre de directeur général par intérim;

**QUE** le conseil juge opportun de procéder à la nomination d'un directeur général par intérim, jusqu'à ce que le poste soit pourvu de manière permanente;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la Ville de Saint-Antonin accepte la proposition de services de monsieur Jean D'Amour, à titre de directeur général par intérim, afin qu'il assume, à partir du 2 mars 2026, les devoirs, responsabilités et prérogatives attribués à cette fonction;

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise monsieur Jean D'Amour à exercer l'ensemble des pouvoirs et responsabilités prévus aux articles applicables de la Loi sur les cités et villes, à consulter et à signer, pour et au nom de la Ville, les feuilles de temps des employés, à valider les transactions bancaires, ainsi que tous les documents légaux en lien avec les responsabilités de la Ville et le suivi des décisions du conseil.

#### **NOMINATION D'UN GREFFIER**

**QUE** le poste de greffier(ère) municipal(e) est essentiel au bon fonctionnement administratif de la Ville et à l'application des obligations légales prévues notamment à la Loi sur les cités et villes;

**IL EST RÉSOLU QUE** la Ville de Saint-Antonin procède à l'embauche de monsieur Carlo Brousseau au poste de greffier municipal et que ce dernier conserve les fonctions de directeur général adjoint à compter du 9 mars 2026;

**QUE** les conditions de travail, incluant le traitement salarial, demeurent inchangées conformément à la politique de rémunération en vigueur et selon les termes contractuels négociés tout en considérant une période de probation mutuelle de 3 mois;

**QUE** le directeur général par intérim, monsieur Jean D'Amour et le maire, monsieur Denis Fortin, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail ou tout document requis pour officialiser ladite embauche au poste de greffier;

**QUE** la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER– CAMP RICHELIEU VIVE LA JOIE**

**QUE** le Camp Richelieu Vive la Joie offre un milieu sécuritaire, stimulant et inclusif où les jeunes peuvent vivre des expériences enrichissantes favorisant leur développement personnel, social et physique;

**QUE** le Camp Richelieu Vive la Joie joue un rôle régional important en contribuant à la qualité de vie des familles Antoniennes par son accessibilité aux loisirs et au bien-être des jeunes;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de la ville de Saint-Antonin autorise une contribution financière de 200 \$ au Camp Richelieu Vive la Joie, afin de soutenir l'épanouissement ainsi que le développement social et physique de la jeunesse Antonienne.

#### **EMPLACEMENT DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**QUE** le nouveau conseil désire tenir les séances ordinaires du Conseil dans la nouvelle salle Berger du Centre sportif Desjardins;

**QUE** des locations sont déjà confirmées pour les prochaines semaines;

**QUE** selon le règlement numéro 881-23 relatif aux séances du conseil, point 3, le lieu des séances peut être modifié par résolution;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin demande que les séances ordinaires du Conseil de ville de Saint-Antonin se tiennent à la salle Berger du Centre sportif Desjardins à partir du mois de septembre 2026.

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT– QUOTES PARTS DE LA MRC DE RDL**

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires adoptées par la MRC de Rivière-du-Loup en novembre dernier;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une première facturation pour l'année 2026;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 12748 de la MRC de Rivière-du-Loup au montant de 775 532,50 \$ représentant une partie des quotes-parts de la ville. Ce premier versement se fera au début d'avril.

#### **RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

**QUE** la FQM convie les villes et municipalités membres au Rendez-vous national du développement local 2026;

**QUE** cet événement se tiendra les mardi 21 et mercredi 22 avril 2026 au Centre des congrès de Lévis;

**QUE** cette activité constitue une occasion privilégiée de nourrir la réflexion collective, de mieux comprendre les dynamiques propres à notre milieu et d'explorer de nouvelles pistes de collaboration au service du développement local;

**IL EST RSÉOLU QUE** le Conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise l'inscription de monsieur Alain Turcotte, conseiller municipal, et de madame Marie-Josée Simard, présidente de la Corporation de développement de Saint-Antonin, au Rendez-vous national du développement local 2026;

**QUE** la Ville de Saint-Antonin assume les dépenses admissibles encourues par monsieur Turcotte;

**QUE** la Corporation de développement de Saint-Antonin rembourse à la Ville le coût de l'inscription de madame Simard.

#### **VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**QUE** la Ville doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**QU'IL** est dans l'intérêt de la Ville d'utiliser le processus de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes, afin de récupérer les sommes dues;

**QUE** conformément à l'article 511 de la Loi sur les Cités et Villes (LCV), la trésorière doit préparer un état des taxes dues au conseil qui doit l'approuver;

**QUE** des lettres ont été envoyées aux propriétaires ayant des arrérages de taxes dues, leur rappelant qu'ils ont jusqu'au 6 mars 2026 pour faire leur paiement ou signer une entente et que par la suite la liste officielle comprenant les immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de taxes sera envoyée à la MRC de RDL pour la vente prévue le 4 juin 2026;

**QUE** conformément à l'article 512 de la Loi sur les Cités et Villes (LCV), le Conseil de ville, après avoir pris connaissance de l'état produit par la trésorière, peut ordonner à la greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du Conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance;

**QU'À** la date limite fixée, la liste officielle des personnes endettées de la Ville de Saint-Antonin a été déposée et se lit comme suit:

<b>Matricule Emplacement</b>	<b>Montant de taxes</b>	<b>Intérêts</b>
8295 04 5093 Lot 4 902 017 1er Rang	33,35 \$ en capital (avant 2024) 2,69 \$ en capital (année 2024) 2,77 \$ en capital (année 2025) 2,97 \$ en capital (année 2026)	26,54 \$

**QU'IL** y a lieu d'envoyer à la MRC de RDL la liste de ces immeubles pour procéder à la vente pour non-paiement des taxes;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin entérine et approuve ladite liste officielle comprenant les immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de taxes et les frais, à moins que les arrérages et les frais ne soient payés au préalable à la MRC de RDL.

**QUE** l'extrait de l'état des taxes dues à la Ville de Saint-Antonin, tel qu'approuvé par le Conseil soit transmis pour la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes au bureau de la MRC de RDL et ordonne la vente de ces immeubles à l'enchère publique le 4 juin 2026.

#### **ÉCHANGE DE RESPONSABILITÉS ENTRE YANNICK TREMBLAY ET ALAIN TURCOTTE**

**QUE** la Ville de Saint-Antonin désire réviser la liste des responsabilités de certains élus au sein de certains comités et corporations;

**QUE** la Ville de Saint-Antonin mandate monsieur Yannick Tremblay à titre de représentant du conseil municipal auprès des Corporations des loisirs, des sports et des centres communautaires;

**QUE** la Ville de Saint-Antonin mandate monsieur Yannick Tremblay à titre de représentant du conseil municipal auprès des Corporations des loisirs, des sports et des centres communautaires;

**QUE** la Ville de Saint-Antonin mandate monsieur Alain Turcotte à titre de représentant du conseil municipal auprès du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de la Corporation de développement, de la Culture, ainsi que de la Fête des voisins.

Pour les autres responsabilités de ces élus, il n'y a pas de changement.

## **RÈGLEMENTS**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 921-26 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-ANTONIN**

**QUE** le présent plan d'urbanisme s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Antonin;

**QUE** le plan d'urbanisme est un outil de gestion et de planification pour traduire les préoccupations des autorités municipales et gouvernementales afin d'instaurer les politiques d'organisation spatiale;

**QUE** le plan d'urbanisme a pour objectif d'établir des orientations qui devront se concrétiser dans les règlements d'urbanisme;

**QUE** le plan d'urbanisme doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et qu'il se doit aussi de respecter le contenu obligatoire établi dans la LAU (Loi sur l'aménagement de l'urbanisme);

**QUE** l'avis de motion a été donné le 9 février 2026 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette séance ordinaire;

**QU'UN** avis public a été affiché et publié sur le site Internet de la ville le 16 février 2026, invitant les contribuables à participer à une assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 3 mars 2026, à 18 h 00, au Centre communautaire Michel-Desrosiers;

**QU'UNE** copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public à l'hôtel de ville au 261, rue Principale, Saint-Antonin selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville dans la section *Projet de règlement*;

**QUE** le Conseil peut adopter, avec ou sans changement, le Règlement numéro 921-26 Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Antonin ;

**QU'UNE** copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le Règlement numéro 921-26 Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Antonin qui a pour objet de se conformer suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de RDL.

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 922-26 RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**QUE** la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

**QU'IL** est opportun de remplacer le règlement de zonage numéro 311 à la suite de l'adoption du plan d'urbanisme révisé;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**QUE** l'avis de motion a été donné le 9 février 2026 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ordinaire;

**QU'UN** avis public a été affiché et publié sur le site Internet de la ville le 16 février 2026, invitant les contribuables à participer à une assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 3 mars 2026, à 18 h 00, au Centre communautaire Michel-Desrosiers;

**QU'UNE** copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public à l'hôtel de ville au 261, rue Principale, Saint-Antonin selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville dans la section *Projet de règlement*;

**QUE** le Conseil peut adopter, avec ou sans changement, le second projet du « Règlement numéro 922-26 - Règlement de zonage »;

**QU'UNE** copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte, sans changement, le second projet du « Règlement numéro 922-26 - Règlement de zonage » concernant la réglementation de l'utilisation du sol, les types de bâtiments autorisés, leur hauteur, leur implantation et leur densité .

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 922-26 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

**QUE** la MRC de RDL a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé le 1<sup>er</sup> mai 2020;

**QU'EN** vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la Ville de Saint-Antonin doit, à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de RDL, adopter tout règlement de concordance;

**QUE** la Ville de Saint-Antonin procède à la révision complète de sa réglementation d'urbanisme;

**QUE** ce règlement doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de RDL;

**QUE** la carte de zonage de la Ville de Saint-Antonin a été entièrement révisée;

**QUE** l'avis de motion a été donné le 9 février 2026 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ordinaire;

**QU'UN** avis public a été affiché et publié sur le site Internet de la ville le 16 février 2026, invitant les contribuables à participer à une assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 3 mars 2026, à 18 h 00, au Centre communautaire Michel-Desrosiers;

**QU'UNE** copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public à l'hôtel de ville au 261, rue Principale, Saint-Antonin selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville dans la section *Projet de règlement*;

**QUE** le Conseil peut adopter, avec ou sans changement, le second projet du Règlement numéro 926-26 sur les usages conditionnels ;

**QU'UNE** copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte, sans changement, le second projet du « Règlement numéro 926-26 sur les usages conditionnels » qui viendra encadrer les conditions d'autorisation afin d'assurer une intégration harmonieuse au milieu et le respect des objectifs d'aménagement du territoire.

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 923-26 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

Le conseiller, Mathieu Tremblay, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 923-26. Ce règlement aura pour objet de régler la façon de procéder pour faire un lotissement et une opération cadastrale, afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup.

Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

#### **ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 923-26 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**QUE** la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le lotissement sur son territoire;

**QU'IL** est opportun de remplacer le règlement de lotissement numéro 312 à la suite de l'adoption du plan d'urbanisme révisé;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin juge opportun d'adopter un règlement relatif au lotissement et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Ville de Saint-Antonin;

**QUE** l'avis de motion a été donné ce 9 mars 2026;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**QUE** les lotissements doivent être conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et qu'il se doit aussi de respecter le contenu obligatoire établi dans la LAU (Loi sur l'aménagement de l'urbanisme);

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le 1<sup>er</sup> projet du Règlement numéro 923-26 - Règlement de lotissement qui a pour objet de se conformer suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de RDL. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18 h 00 au Centre Réjean-Malenfant, salle B.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 924-26 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

Le conseiller, Alain Turcotte, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 924-26. Ce règlement aura pour objet de déterminer les normes de construction et de sécurité.

Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

#### **ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 924-26 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**QUE** la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant la construction sur son territoire;

**QU'IL** est opportun de remplacer le règlement de construction numéro 313 à la suite de l'adoption du plan d'urbanisme révisé;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin juge opportun d'adopter un règlement relatif à la construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Ville de Saint-Antonin;

**QUE** l'avis de motion a été donné ce 9 mars 2026;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**QUE** tout terrain, bâtiment, construction ou ouvrage qui est occupé, érigé, agrandi ou transformé doit l'être conformément aux dispositions du présent règlement. De même, tout terrain, bâtiment, construction ou ouvrage dont l'usage est modifié doit être rendu conforme aux exigences dudit règlement;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le 1<sup>er</sup> projet du Règlement numéro 924-26 - Règlement de construction qui a pour objet de se conformer suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de RDL. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18 h 00 au Centre Réjean-Malenfant, salle B.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 925-26 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

Le conseiller, Stéphane Soucy, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 925-26. Ce règlement aura pour objet de déterminer les conditions préalables à l'émission de permis, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

#### **ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 925-26 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

**QUE** la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les permis et certificats sur son territoire;

**QU'IL** est opportun de remplacer le règlement relatif au permis et certificats numéro 310 à la suite de l'adoption du plan d'urbanisme révisé;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin juge opportun d'adopter un règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Ville de Saint-Antonin;

**QUE** l'avis de motion a été donné ce 9 mars 2026;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le 1<sup>er</sup> projet du Règlement numéro 925-26 relatif aux permis et certificats qui a pour objet de se conformer suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de RDL. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18 h 00 au Centre Réjean-Malenfant, salle B.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 931-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Le conseiller, Yannick Tremblay, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 931-26. Ce règlement aura pour objet d'adopter le nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Saint-Antonin.

Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville. Il sera adopté à la séance du conseil de la ville, le 13 avril 2026.

#### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT 931-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

**QUE** le conseil de la Ville a adopté, le 10 mai 2022, le Règlement numéro 858-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

**QU'EN** vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**QU'IL** y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

**QUE** les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

**QUE** le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville ou, en sa qualité de membre du conseil de la Ville, d'un autre organisme;

**QUE** le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le projet du « Règlement 931-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ce règlement sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil prévue le 13 avril 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil du Centre Réjean-Malenfant.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

##### **AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ENTREPRISES CAMILLE OUELLET**

**QUE** des travaux d'urgence ont été effectués sur les installations du puits en eau potable No 2 situé sur le site de l'usine de filtration;

**QUE** la pompe submersible de 15 HP ainsi que la vanne modulante ont été remplacées et qu'une reprogrammation fut nécessaire;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture 83672 au montant de 20 534,34 \$ plus les taxes applicables à Les Entreprises Camille Ouellet et Fils inc.

##### **CONTRAT RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT AU CENTRE RÉJEAN MALENFANT**

**QUE** la Ville de Saint-Antonin désire réaménager l'intersection de la rue Principale et de la rue du Couvent;

**QUE** la configuration actuelle de ces rues ne favorise pas les mouvements sécuritaires des véhicules circulant de la rue Principale vers la rue du Couvent;

**QUE** l'accès latéral au stationnement avant du Centre Réjean-Malenfant (côté Est) entraîne des manœuvres de virages dangereuses de véhicules, particulièrement durant les heures d'achalandage scolaire;

**QUE** deux soumissionnaires, Les Paysages du Fleuve 2008 inc. et Aménagement Benoit Leblond, sont des entreprises bien établies dans la région du Bas-Saint-Laurent et spécialisées en aménagement paysager et en excavation;

**QUE** ces deux entreprises ont déposé une soumission conforme et que celle de Les Paysages du Fleuve 2008 inc. s'est avérée la moins élevée;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise l'octroi du contrat « Réaménagement du stationnement du Centre Réjean-Malenfant » à l'entreprise Les Paysages du Fleuve 2008 inc., pour un montant de 23 454,88 \$, taxes applicables incluses.

**QUE** monsieur Jean D'Amour, directeur général par intérim, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, tous les documents relatifs au contrat à intervenir entre les deux parties.

### **CONTRAT DE VIDANGE BOUE DES ÉTANGS**

**QU'UN** appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appels publics SEAO en janvier 2026 sur le sujet en titre;

**QUE** la vidange des boues municipales et leur valorisation agricole sont nécessaires sur une période de 3 ans, incluant l'ensemble des opérations afin de libérer le stockage des déchets accumulés au fil du temps et de rapporter les performances d'origine des deux sites d'étangs aérés pour la Ville de Saint-Antonin;

**QUE** la Ville de Saint-Antonin a reçu une seule soumission et que, après analyses, cette dernière a été reconnue conforme;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de la Ville de Saint-Antonin octroi le contrat TP202601-004 pour la vidange complète sur 2 ans et la valorisation des boues des deux sites d'étangs aérés sur deux ans portant le contrat sur 3 ans total (Rivière-Verte et Village) selon les conditions décrites, à la firme GFL Environnemental Services Inc. au montant de 618 151,05 \$, plus les taxes applicables, afin d'assurer une gestion responsable, conforme et financièrement prévisible des biosolides municipaux.

**QUE** monsieur Jean D'Amour, directeur général par intérim, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, tous les documents relatifs au contrat à intervenir entre les deux parties.

### **RAPPORT SUR LA STRATÉGIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport 2024 de la stratégie d'économie d'eau potable du MAMH;

**QUE** le rapport a été finalisé le 25 février 2026 par la firme GenyO expert-conseil et accepté par le MAMH le 27 février 2026;

**QU'IL** doit être présenté aux élus pour fin d'adoption;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte le rapport de la SQEEP 2024 qui atteint tous les objectifs de rendement pour 2024 et que le conseil municipal s'engage à honorer les recommandations ministérielles;

**QUE** le conseil et l'équipe de direction mettent en place les mesures afin que lesdites recommandations soient réalisées.

### **ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)**

**QUE** la Ville de Saint-Antonin reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

**QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

**QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

**QUE** la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

**QUE** la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

**QUE** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

**QUE** la mise en oeuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

**IL EST RÉSOLU QUE** la Ville de Saint-Antonin s'engage à élaborer et mettre en oeuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

**QUE** la Ville de Saint-Antonin s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard 31 décembre. 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

### **INCENDIE**

#### **SHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RAPPORT D'ACTIVITÉS SI 2025**

**QUE** selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport annuel doit être déposé par le préventionniste et adopté par résolution du Conseil de ville;

**QUE** ledit rapport pour l'année 2025 a été achevé et déposé par le service d'Incendie de Saint-Antonin;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de Ville de Saint-Antonin adopte le rapport d'activités annuel en lien avec le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de RDL

## **URBANISME**

### **DÉROGATION MINEURE BÂTIMENT ACCESSOIRE AU 10A À 10F RUE DES CYPRÈS**

**QU'UNE** demande de dérogation mineure a été soumise le 9 janvier 2026 et que les frais exigibles pour le traitement de la demande ont été acquittés le 14 janvier 2026, soit avant le début des procédures de modification des règlements d'urbanisme en février 2026;

**QUE** le propriétaire du terrain au 10-A à 10-F rue des Cyprés, lot 6 045 316, a soumis une lettre justificative de sa demande de dérogation mineure afin de déroger de l'article 7.2.2 aliéna 5 du règlement de zonage numéro 311 en ce qui concerne la marge arrière pour le bâtiment accessoire;

**QUE** la dérogation mineure vise à régulariser la localisation d'une remise (sans vue) de 13.80 mètres x 2.6 mètres laquelle a été installée à 0.38 mètre de la ligne arrière, alors que la marge de recul arrière minimale est d'un mètre;

**QU'UN** rapport de modification cadastrale du 2 février 2017 a également été transmis par le demandeur attestant que l'emplacement a tout simplement été séparé en deux parties, sans en affecter la superficie selon la réforme cadastrale;

**QUE** les mesures et dimensions ci-haut décrites font référence au certificat de localisation daté du 7 mars 2017, préparé par Cynthia Plourde de Parent et Ouellet arpenteurs-géomètres, lequel montre une clôture le long de la ligne arrière du terrain qui serait implantée à l'extérieur des limites de l'emplacement avec mention ; « occupation ». Cette clôture aurait pu être un élément de référence au moment de la construction de ladite remise qui fait référence au permis 2011-00008. À cet effet, le requérant indiquait dans sa lettre que les limites de terrain n'ont pas pu être évaluées adéquatement lors de la construction;

**QUE** le propriétaire du lot contigu a soumis une lettre datée du 12 janvier 2026 signifiant son accord si une dérogation mineure était accordée, car la remise ne nuit en aucune façon à son confort domiciliaire;

**QUE** la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

**QUE** cette dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

**QU'ELLE** ne compromet pas la qualité de l'environnement;

**QU'UN** permis avait été délivré pour réaliser les travaux et qu'aucun certificat d'implantation n'est exigible dans ce cas selon les règlements d'urbanisme;

**QUE** pour ces raisons, les membres du CCU recommandent au Conseil d'accepter la dérogation mineure comme demandée.

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte la demande de dérogation mineure en titre.

## **LOISIRS**

### **AUTORISATION DE PAIEMENT #18 LIBÉRATION DE LA RETENUE CONSTRUCTION MARCEL CHAREST**

**QUE** les certificats pour l'acceptation des travaux effectués pour la construction du centre sportif ont été émis;

**QUE** la firme Atelier Guy architectes recommande qu'il y ait lieu de faire un remboursement de la retenue et que notre chargé de projet l'a approuvée;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la retenue de Construction Marcel Charest et Fils, au montant de 165 265,79 \$, plus les taxes applicables.

### **ACHAT D'UNE ZAMBONI REMERCIEMENT À LA CORPORATION DU CENTRE SPORTIF**

**QUE** la Corporation du Centre sportif de Saint-Antonin a procédé à l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse (Zamboni) afin d'améliorer la qualité des installations offertes à la population;

**QUE** cet investissement contribue au maintien et au développement des services récréatifs et sportifs destinés aux citoyens;

**QUE** la Ville de Saint-Antonin souhaite reconnaître publiquement l'engagement, le dévouement et la collaboration de la Corporation du Centre sportif dans l'amélioration continue des infrastructures municipales;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Antonin exprime ses remerciements sincères à la Corporation du Centre sportif de Saint-Antonin pour l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse (Zamboni);

**QUE** le Conseil souligne l'importance de cet investissement pour la communauté et reconnaît la contribution exceptionnelle de la Corporation à la qualité de vie des citoyens;

**QUE** la présente résolution soit transmise officiellement à la Corporation du Centre sportif de Saint-Antonin en signe d'appréciation.

## **PÉRIODES DE QUESTIONS**

Quelques questions ont été posées par l'assemblée et répondues par le conseil municipal.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 58.**

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE JEUDI 26 MARS 2026**

### **BILAN ANNUEL QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2025**

**QUE** l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable prévoit que la ville dépose annuellement un bilan de la qualité de l'eau potable;

**QUE** le directeur général par intérim, Monsieur Jean D'Amour, dépose le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable complété par Monsieur Daniel Ouellet le 3 mars 2026;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin entérine ledit rapport 2025 et qu'un avis soit publié pour aviser les utilisateurs que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable du réseau de distribution pour 2025 est disponible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville.

#### **RENFOUEMENT DE LA PETITE CAISSE DES LOISIRS**

**QUE** la petite caisse des loisirs a été utilisée pour les activités des loisirs de septembre 2025 au 4 mars 2026;

**QU'IL** y a lieu de renflouer cette petite caisse;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la trésorière à émettre un chèque au montant de 1 429,35 \$ pour le renflouement de la petite caisse à 1 500 \$ des Loisirs.

Monsieur Alain Turcotte vote contre et demande que les rôles et responsabilités entre les deux corporations de loisirs et la Ville soient clairement définis.

#### **REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES DU MANOIR SAINT-ANTONIN**

**QUE** la Ville de Saint-Antonin a adopté le règlement numéro 761-17 concernant le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis le 1<sup>er</sup> mai 2017;

**QU'IL** y a lieu de verser une aide financière pour rembourser les taxes foncières et spéciales;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin accorde une aide financière de 25 813,17 \$ au client numéro 2979, les taxes de services sont à leurs frais.

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 922-26 RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**QUE** la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

**QU'IL** est opportun de remplacer le règlement de zonage numéro 311 à la suite de l'adoption du plan d'urbanisme révisé;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap.A19.1);

**QUE** l'avis de motion a été donné le 9 février 2026 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette séance ordinaire;

**QU'UN** avis public a été affiché et publié sur le site Internet de la ville le 16 février 2026, invitant les contribuables à participer à une assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 3 mars 2026, à 18 h 00, au Centre communautaire Michel-Desrosiers;

**QU'UNE** copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public à l'hôtel de ville au 261, rue Principale, Saint-Antonin selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville dans la section Projet de règlement;

**QUE** le Conseil peut adopter, avec ou sans changement, le « Règlement numéro 922-26 - Règlement de zonage »;

**CONSIDÉRANT** le changement suivant à l'article 9.2.4 faisant passer la hauteur maximale d'une porte de garage pour un garage attenant à une résidence de 2,5 mètres à 3,05 mètres;

**QU'UNE** copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST RSÉOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte, avec un changement à l'article 9.2.4 faisant passer la hauteur maximale d'une porte de garage pour un garage attenant à une résidence de 2,5 mètres à 3,05 mètres, le « Règlement numéro 922-26 - Règlement de zonage » concernant la réglementation de l'utilisation du sol, les types de bâtiments autorisés, leur hauteur, leur implantation et leur densité.

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 926-26 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

**QUE** la MRC de Rivière-du-Loup a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé le 1<sup>er</sup> mai 2020;

**QU'EN** vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la Ville de Saint-Antonin doit, à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup, adopter tout règlement de concordance;

**QUE** la Ville de Saint-Antonin procède à la révision complète de sa réglementation d'urbanisme;

**QUE** ce règlement doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup;

**QUE** la carte de zonage de la Ville de Saint-Antonin a été entièrement révisée;

**QUE** l'avis de motion a été donné le 9 février 2026 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ordinaire;

**QU'UN** avis public a été affiché et publié sur le site Internet de la ville le 16 février 2026, invitant les contribuables à participer à une assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 3 mars 2026, à 18 h 00, au Centre communautaire Michel-Desrosiers;

**QU'UNE** copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public à l'hôtel de ville au 261, rue Principale, Saint-Antonin selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville dans la section Projet de règlement;

**QUE** le Conseil peut adopter, avec ou sans changement, le « Règlement numéro 926-26 sur les usages conditionnels »;  
**QU'UNE** copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;  
**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte, sans changement, le « Règlement numéro 926-26 sur les usages conditionnels » qui viendra encadrer les conditions d'autorisation afin d'assurer une intégration harmonieuse au milieu et le respect des objectifs d'aménagement du territoire.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées par l'assemblée et répondues par le conseil municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 47.



# dîner spaghetti

**Le Club les Amis de la Forêt, organise pour le dimanche 12 avril 2026 un "dîner spaghetti", de 11h30 à 13h00 au centre Réjean-Malenfant de Saint-Antonin.**

**Des cartes sont en vente auprès des directeurs au coût de :**  
**adultes 20.00 \$,**  
**enfants moins de 12 ans 10,00 \$.**

**Pour information : 418-862-0251**

Être proche aidant comporte de nombreux défis.

Vous avez des questions sur divers sujets ?

Vous ressentez le besoin de soutien ?

Vous vous sentez parfois dépassé par les événements ?

Au Centre d'action bénévole des Seigneuries et Présence +, de l'aide existe.

Une intervenante communautaire, dédiée au soutien des personnes proches aidantes, peut vous accompagner à travers cette étape sensible de votre vie.

- Rencontres individuelles
- Sessions de Formation et d'information sur des sujets qui vous touchent
- Accompagnements de groupe favorisant l'échange et le partage avec des personnes vivant des réalités similaires vous sont offerts.
- Solutions pour accéder à du répit sont également disponible.


Tous ces services sont offerts au Centre d'action bénévole des Seigneuries et Présence +.


N'hésitez pas à communiquer avec Nathalie Laforest au 418 867-3130, poste 4.




AURA LIEU EN AVRIL LA PIÈCE DE THÉÂTRE DOCUMENTAIRE – “PARLEZ-MOI D’AMOUR” UNE PIÈCE PERCUTANTE QUI ABORDE LA MALTRAITEMENT FINANCIÈRE ET LA FRAUDE AMOUREUSE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES.

À PARTIR DE TÉMOIGNAGES RÉELS, LA PIÈCE MET EN LUMIÈRE L’IMPACT SOUVENT INVISIBLE, MAIS BIEN RÉEL, DE CES FORMES D’ABUS.

 **MERCREDI 15 AVRIL, 13H30**

 **AUDITORIUM DU MUSÉE, 300 RUE SAINT-PIERRE, RIVIÈRE-DU-LOUP, QC G5R 3V3**

 **INSCRIPTION : 418 893-2111, INFO@FADOQBSL.ORG**

**ENTRÉE GRATUITE – BIENVENUE À TOUS !**




*Parlez-moi d'amour*

Une création de Théâtre Déchainés  
Texte et mise en scène de Mathilde Benignus  
Avec Céline Cossette, Frédéric Jeanrie et Katia Lévesque



## CONFÉRENCE **Au volant de ma santé**

La sécurité routière n'a pas d'âge

 **Coût : Gratuit**

### **SUJETS TRAITÉS**



- Rôle de la SAAQ dans l'évaluation de la capacité de conduire des personnes âgées
- Mise à jour des connaissances sur la conduite automobile (règles de la route, lois, manœuvres, carrefour giratoire, etc.)
- Partage de la route avec les usagères et usagers vulnérables
- Préoccupations des personnes âgées et des personnes aidantes

**Conférencier : M. Yan LeBel,**  
conseiller en relation avec le milieu, Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)


**Société de l'assurance automobile**


**Québec**



 **INVITATION AUX AÎNÉS – CONFÉRENCE “AU VOLANT DE MA SANTÉ”**   
**CONDUIRE, ÇA FAIT PARTIE DE VOTRE AUTONOMIE... MAIS VOTRE SANTÉ ÉVOLUE ET VOS HABITUDES DE CONDUITE AUSSI. LA SAAQ VOUS INVITE À UNE CONFÉRENCE SIMPLE, CONCRÈTE ET RASSURANTE POUR MIEUX COMPRENDRE LES RÈGLES, LES EXIGENCES ET LES BONNES PRATIQUES POUR CONDUIRE EN TOUTE SÉCURITÉ.**

 **LUNDI 20 AVRIL À 13 H 30**

 **SALLE BON PASTEUR – MAISON DE LA CULTURE (67 RUE DU ROCHER, RIVIÈRE-DU-LOUP)**

 **INSCRIPTION : PAR TÉLÉPHONE 418 893-2111 ET 418 605 1178 OU PAR COURRIEL AU INFO.RDL@AQDR.ORG OU INFO@FADOQBSL.ORG**

**ENTRÉE GRATUITE – BIENVENUE À TOUS ! PARTAGEZ L’INVITATION À VOS AMIS ET VOISINS.**

INVITATION DU COLLECTIF EST-DU-QUÉBEC / AQDMD

# CONFÉRENCE

## SUR LES SOINS DE FIN DE VIE AIDE MÉDICALE À MOURIR

**MARDI LE 12 MAI 2026 À 18H00**

MAISON DE LA CULTURE  
SALLE DU BON PASTEUR, 4E ÉTAGE  
67, RUE DU ROCHER, RIVIÈRE-DU-LOUP

### Conférencier

Dr Georges L'Espérance, neurochirurgien  
et président de l'AQDMD

Thèmes abordés ; directives médicales  
anticipées, démarche contemporaine  
d'aide médicale à mourir et demande  
anticipée d'aide médicale à mourir



**ADMISSION GRATUITE** (contribution volontaire)  
BIENVENUE AUX PERSONNES PROCHES AIDANTES

### Pour inscription et information :

France Labrie au 418-867-3130 ou  
[information@cabseigneuries.com](mailto:information@cabseigneuries.com)

**CAB** DES SEIGNEURIES

**Appui**  
proches aidants

Partenaires:  
Centre d'action bénévole des Seigneuries  
et l'Appui proches aidants



**AQDMD**  
Collectif Est-du-Québec  
Association québécoise pour  
le droit de mourir dans la dignité



# Participe au concours

## Je bénévol(e) et toi ?

Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mai 2026, présente-toi à ton Centre d'Action bénévole, demande l'autocollant et complète le coupon de participation.

Place l'autocollant sur ta voiture, ton agenda, ta résidence...  
l'important, c'est de montrer ta fierté d'être bénévole.

**TIRAGE RÉGIONAL TOTALISANT 1 500\$**

1 <sup>er</sup> PRIX	2 <sup>e</sup> PRIX	3 <sup>e</sup> PRIX
800\$	500\$	200\$

Tirage le 7 mai 2026

**TIRAGE DE 300\$ DE CADEAUX DANS CHAQUE MRC**

**DANS LE CADRE DE :**

52<sup>e</sup> ÉDITION  
**Semaine de l'action bénévole**  
19 au 25 avril 2026

MISSION BÉNÉVOLAT!

**CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU BAS-SAINT-LAURENT**



1155991326

Les Centres d'action bénévole du Bas St-Laurent lancent le 1er avril la 2e édition du concours « Je bénévol(e) et toi ? », une initiative destinée à reconnaître et valoriser l'engagement des bénévoles dans la région.

Dans le cadre de la 52e Semaine de l'action bénévole, qui se déroulera du 19 au 25 avril 2026 sous le thème « Mission bénévolat », les bénévoles sont invités à participer à ce concours spécialement conçu pour honorer leur implication communautaire.

Comment participer ? Si vous êtes engagé bénévolement au sein de votre communauté, que ce soit dans un organisme, un club, un comité ou un groupe reconnu, vous êtes invité à prendre part au concours ! Voici quelques exemples de bénévolat :

- Engagement dans un organisme de soutien en santé mentale, pour les femmes, les familles, les cuisines collectives ou la défense des droits ;
- Contribution à un organisme artistique, culturel ou sportif, tel qu'un festival ou une bibliothèque municipale ;
- Participation à un comité de maintien à domicile ou une corporation de développement ;
- Membre actif d'un conseil d'administration.

#### Modalités du concours

Les bénévoles souhaitant participer doivent se présenter au Centre d'action bénévole de leur MRC, remplir un coupon de participation, récupérer un autocollant et l'afficher fièrement sur leur véhicule pour manifester leur fierté d'être bénévole. Les personnes qui n'ont pas de véhicule peuvent proposer un autre endroit pour afficher le collant.

À noter que l'aide apportée à un proche en tant que proche aidant ne fait pas partie des critères d'admissibilité pour ce concours.

Des prix à gagner ! Un tirage régional sera réalisé, offrant un total de 1500 \$ en prix :

- 1er prix : 800 \$
- 2e prix : 500 \$
- 3e prix : 200 \$

De plus, des cadeaux pour une valeur de 300 \$ seront tirés dans chaque MRC.

Le concours « Je bénévol(e) et toi ? » est une occasion unique de célébrer l'engagement et la générosité des citoyens impliqués dans leur communauté. Participez et affichez votre fierté d'être bénévole !

## En avril, un événement de réparation près de chez vous !

*Votre bouilloire a rendu l'âme, ou votre lampe de chevet clignote depuis des semaines... facile d'avoir le réflexe : on jette et on rachète. Et pourtant...*



### RÉPARER, C'EST PAYANT

En utilisant les services de nos réparateurs, officieux et officiels, on entretient un savoir-faire nécessaire (et des emplois !) dans notre région.

En utilisant la cote de réparabilité "Protégez-vous" on fait un meilleur choix de produits et on encourage les fournisseurs à penser aux pièces de rechange dès la conception.



### PAR OÙ COMMENCER

Trouver un réparateur près de chez vous grâce à la [carte interactive des réparateurs de Protégez-Vous](#) (mots clé à mettre dans votre moteur de recherche!)

### CE MOIS-CI : ON RÉPARE !



Pour le Jour de la Terre, apprenez vous-même à réparer vos objets...

**La Pocatière - 25 avril** - Cégep de La Pocatière  
**Rivière-du-Loup - 25 avril** - Cégep de RDL  
**Trois-Pistoles - 25 avril** - Lieu à confirmer

# SAINT-ANTONIN en bref

Saviez vous que toutes nouvelles entreprises établies à Saint-Antonin a droit à **6 mois de publicités gratuites** dans le Saint-Antonin en bref?

Et pour les organismes à but non lucratif? C'est simple, c'est **gratuit!**

Pour les entreprises déjà bien établies, les tarifs sont très concurrentiels. Réservez vos places dans le bulletin sans plus tarder en contactant la réception de l'Hôtel de Ville au 418-862-1056 poste 210 ou par courriel à l'adresse [reception@st-antonin.ca](mailto:reception@st-antonin.ca)

## PROFITEZ DE CETTE TRIBUNE!

Espace publicitaire disponibles dans le bulletin  
(coût par parution de bulletin)

15\$ format carte d'affaire ou 120\$ pour 12 parutions de ce même format  
25\$ ¼ page  
50\$ ½ page  
100\$ page complète

## DISTRIBUTION DU BULLETIN

Pour l'automne et l'hiver, les bulletins seront disponibles aux endroits suivants :

Hôtel de Ville  
Bibliothèque  
L'Épicerie du village  
Centre Réjean-Malenfant  
Dép 733  
Centre communautaire Michel-Desrosier (Cabanon du frigo partagés)  
Pharmacie Uniprix

## INSCRIPTION À L'ENVOI POSTAL

Il est toujours possible de s'inscrire à l'envoi postal du bulletin. Au coût de 25\$, 10 bulletins vous sont transmis par la poste à compter de la date d'inscription. Afin d'avoir accès à ce service, vous pouvez communiquer avec Mélissa Boucher, Secrétaire à la perception à la Ville de Saint-Antonin, au 418-862-1056 poste 210 ou par courriel à l'adresse [reception@st-antonin.ca](mailto:reception@st-antonin.ca). Il est également possible de compléter l'inscription en remplissant le coupon ci-bas et en transmettant votre paiement de 25\$ à la Ville à l'adresse suivante : 261, rue Principale, Saint-Antonin, Qc, G0L 2J0.

-----  
Inscription à l'envoi postal du bulletin le Saint-Antonin en Bref

Prénom, nom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Paiement par :  Chèque  Argent comptant Date : \_\_\_\_\_

RESTAURANT FAMILIAL  
MENU VARIÉ

SUPERBE AMBIANCE !  
**735 J chemin de  
Rivière-Verte,  
Saint-Antonin**

du mercredi au dimanche  
de 8h00 à 19h00



**LA TANIÈRE  
DES LOUPS**  
RESTO-CLUB

## MENU DEJEUNERS

Gauffres nature.....  
SERVIES AVEC BLEUETS ET SIROP D'ÉRABLE

Assiette brunch du Loup .....  
2 OEUFS, 2 SAUCISSES DÉJEUNER, FÈVES AU LARD, 2 TRANCHES DE BACON, 2 TRANCHES DE JAMBON, PATATES DÉJEUNER 2 ROTIES

Assiette classique .....

## ENTRÉES

Soupe du jour.....  
INFORMEZ VOUS SUR LES INGRÉDIENTS DE LA SOUPE DU JOUR

Assiette de nachos.....  
PASTITOS, FROMAGE CHEDDAR, BACON, POIVRON, SAUCE SALSA ET CRÈME SÛRE

Triangles fondants.....  
JAMBON FORÊT NOIRE, FROMAGE MONTEREY JACK, ÉPICES TEX-MEX

Filets de poulet panés (3).....  
POITRINE DE POULET, PANURE - CHOIX DE TREMPETTE : BBQ, MIEL ET MOUTARDE OU AIGRE-DOUCE

## ACCOMPAGNEMENTS

Salade de macaroni orangée.....  
MACARONI, CÉLÉRI, POIVRON ROUGE, JAMBON JUMÉ

Frites maison.....  
PATATES FRITES MAISON

Poutine.....  
PATATES FRITES MAISON, FROMAGE EN GRAIN LE DÉTOUR, SAUCE AU CHOIX

Smashburger porc\*.....  
PAIN BRIOCHÉ, PORC, FROMAGE MOZZARELLA, TOMATE, LAITUE, MAYO MAISON

Smashburger boeuf\*.....  
PAIN BRIOCHÉ, BOEUF, FROMAGE MOZZARELLA, TOMATE, LAITUE, MAYO MAISON

Burger croustillant poulet\*.....  
POITRINE DE POULET PANÉE, TOMATE, LAITUE, FROMAGE MONTEREY JACK, SAUCE MAISON

## PIZZAS

Pizza pepperoni fromage.....  
SAUCE TOMATE MAISON, FROMAGE LE DÉTOUR MOZZARELLA, PEPPERONI ROMA

Pizza toute garnie.....  
SAUCE TOMATE MAISON, FROMAGE LE DÉTOUR MOZZARELLA, PEPPERONI ROMA, CHAMPIGNON

Pizza deluxe.....  
SAUCE TOMATE MAISON, FROMAGE LE DÉTOUR MOZZARELLA, JAMBON FORÊT-NOIRE, SMOKED MEAT, B

Pizza végétarienne.....

Le nouveau restaurant Resto-Club Tanière des Loups est fier de vous annoncer qu'à compter du mercredi 1er avril, et ce jusqu'au vendredi de chaque semaine, nous vous proposons notre délicieux **combo pizza / frites (ou poutine) / salade** (chou ou macaroni). Cette offre s'adresse autant aux travailleurs pressés qu'à ceux qui souhaitent prendre le temps de savourer un bon repas dans notre salle à manger pouvant accueillir jusqu'à 52 personnes.

Nous offrons également un service de **réservation pour les groupes**, que ce soit pour des réunions familiales, entre amis ou toute autre occasion. Il nous fera plaisir de vous servir des plats préparés avec soin et passion.

Les **commandes pour emporter** sont disponibles en tout temps par téléphone au 581-473-1743.

En grande majorité faits maison — frites, soupes, pâte à pizza, sauce à poutine et bien plus — nos **déjeuners, dîners et soupers** sauront vous charmer et vous régaler.

☐ **Heures d'ouverture** : du mercredi au dimanche, de 8 h à 19 h

**Nous sommes fiers d'offrir aux nouveaux entrepreneurs qui s'installent à Saint-Antonin 6 mois de parution de leur carte d'affaire dans le Saint-Antonin en bref, gratuitement.**

**Contactez nous à [communications@saint-antonin.ca](mailto:communications@saint-antonin.ca) pour en profiter !**



# PROTAILLE Y.MICHAUD

Taille de haies et arbustes  
Commercial et résidentiel

Yanik Michaud | 418-943-3872  
[protaillemichaud@outlook.com](mailto:protaillemichaud@outlook.com) | 



## Saint-Antonin

UNE VILLE FIÈRE  
DE SES  
ENTREPRENEURS



**Patricia Morin,**  
Membre de l'ANQ

Service à domicile

*Hygiène et  
Soins des pieds*

Pour prendre rendez-vous  
**418-862-5013**

# Lave-auto Saint-Antonin

Bénéficiez d'un lave-auto sans contact

Heures d'ouverture 6h à 23h / 7 jours sur 7

*Un lavage régulier évite  
la rouille causée par  
le calcium et l'humidité*



80, rue Principale, Saint-Antonin (voisin du Tim Hortons)



## LES EXCAVATIONS RÉAL BOSSÉ INC.

*Gilbert Bossé, propriétaire*

Licence R.B.Q 8001-0408-55

LOCATION DE MACHINERIE-FOSSE SEPTIQUE  
CHAMPS D'ÉPURATION-PLAN ET DEVIS POUR CHAMP  
D'ÉPURATION ET DE SOL • TERRE JAUNE & NOIRE  
GRAVIER 0-3/4-DÉNEIGEMENT

1030, Route 185 • Saint-Antonin • G0L 2J0  
Tél: 418 863-6842 • Cell.: 418 868-9166 • Fax: 418 863-5313



Pour votre porte de garage, faites affaires avec les vrais experts !



VENTE - INSTALLATION  
RÉPARATION  
939, chemin Rivière-Verte,  
St-Antonin  
(418) 605-9019  
[portemulty.com](http://portemulty.com)  
RBQ: 5685-7444-01



CONSTRUCTION  
**Z. A. M.** inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

**Tél.: 418 714-5001**

*Propriétaire: Marco Chouinard*  
[construction-z-a-m@hotmail.com](mailto:construction-z-a-m@hotmail.com)

51, du Couvent • Saint-Antonin  
(Québec) G0L 2J0  
RBQ: 5613-7680-01

*Constructions neuves  
Rénovation intérieure  
et extérieure, toiture  
Plancher à l'époxy  
Fondation  
Polissage de béton  
Dalle de béton  
Vente de portes & fenêtres*

*Système intérieur  
Divisions métalliques  
Pose de gypse  
Tirage de joints  
Plafonds suspendus*

## L'Autre-Toit du KRTB

Maison d'hébergement pour les femmes du KRTB et leurs enfants.



Nous sommes là pour vous  
24h/24h | 7 jours/semaine

Pour votre information ou demande d'aide

**418 854-7160**

S.O.S. Violence conjugale

**1 800 363-9010**



LES VIANDES DU MARCHAND INC.  
MARCO CHOUINARD, PROPRIÉTAIRE

941, CHEMIN RIVIÈRE-VERTE  
SAINT-ANTONIN (QUÉBEC) G0L 2J0

418-867-1721  
INFO@VIANDESDUMARCHAND.COM  
LESVIANDESDUMARCHAND.COM



**cheminées  
DE L'EST**

• RAMONAGE • INSPECTION • RÉPARATION • INSTALLATION

☎ 418 732-6570 • 418 860-2100  
📧 info@chemineesdelest.com 🌐 www.chemineesdelest.com

• AIR climatisé: résidentiel / commercial • Ventilation • Réfrigération •



**RAY RÉFRIGÉRATION**  
CLIMATISATION

194, rue du Carrefour  
St-Antonin (Qc) G0L 2J0  
Fax: 418 867-4403  
Jean-Guy Thériault, prop.  
418 868-9393



Carrier

les experts à votre service



Certifié -30C  
en mode chauffage

RBQ.: 2155-0090-60

rayrefrigeration@bellnet.ca  
**SERVICE 24 HEURES**  
**418 862-6346**

**TAMISAGE  
RIVIÈRE-DU-LOUP**

1166, rang 1  
Saint-Antonin, QC G0L 2J0  
Tél.: 418 862-2325  
Fax: 418 862-1890  
RBQ: 5596-0967-01

Jocelyn Rossignol  
tamisagerdl@hotmail.ca

**IMPRIMERIE  
L'IMPRESSION**

ON EST LÀ AVEC VOUS, POUR VOUS DEPUIS "1987"!

445, rue Lafontaine, Rivière-du-loup - G5R 3C1  
communication@imprimerielimpression.ca

**418 862-4348**

**LES CONSTRUCTIONS  
Guy Sénéchal  
Inc.**

Rénovation  
Résidentiel  
Commercial  
Fondation  
Soulèvement de bâtiment

**ENTREPRENEUR GÉNÉRAL** 364, 1er Rang St-Antonin, (Québec) G0L 2J0  
info@constructionguysenechal.com Tél.: **418-867-3892**  
Licence RBQ:5602-6818-01 Cell.: **418-714-8019**

# Vous croyez souffrir d'une infection urinaire ?



Nous pouvons vous aider.



Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

*Toujours présent!*

**BERNARDGENEREUX.CA**



DÉPUTÉ | CÔTE-DU-SUD—RIVIÈRE-DU-LOUP—  
KATASKOMIQ—TÉMISCOUATA



**ENTRETIEN DG**  
PELOUSE NETTOYAGE TAILLE DE HAIES

Prop: *David Guillemin*  
**418 551-9662**

**ESTIMATION GRATUITE**

- TAILLE DE HAIES ET ARBUSTES
- NETTOYAGE HAUTE PRESSION
- RAMASSAGE DES FEUILLES
- SERVICE DE ROTOCULTEUR
- TONTE DE PELOUSES
- BALAI MÉCANIQUE
- ÉLAGAGE
- ET PLUS ENCORE!

**Cambium ébénisterie d'art**  
Urnes funéraires en bois  
Projet sur mesure



**Alexandre Sicotte**  
Artiste ébéniste  
438-530-2750  
414-B Chemin Lavoie, Saint-Antonin  
cambiumebenisteriedart.ca  
cambiumebenisteriedart@gmail.com

Entre le coeur et l'écorce

**MAISON FUNÉRAIRE**  
*Marc-André Rioux Ltée*

C.P. 934  
169 rue Lafontaine  
Rivière-du-Loup  
info@m-a-rioux.qc.ca  
www.m-a-rioux.qc.ca

**Succursale**  
**3, rue Jean, Saint-Antonin**  
418-862-2668  
418-867-4493

**NOUVEAU**  
**UNE ZONE DE RENCONTRE NEUTRE**  
À RIVIÈRE-DU-LOUP

UN LIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS, ENTRE AUTRES POUR...

- ✓ des parents lors d'échange d'enfants en garde partagée
- ✓ échanger de la marchandise achetée en ligne

Lieu: 310 rue Saint-Pierre,  
Rivière-du-Loup  
(Stationnement de la MRC de  
Rivière-du-Loup)

- 2 cases disponibles 24/7
- surveillance par caméra en permanence



**Savannah Coiffure**  
Marie-France Rioux  
Conseillère Indépendante  
Maquillage - Épilation sourcils  
825, 1<sup>er</sup> Rang  
Saint-Antonin, G0L 2J0  
Cell. 418-860-0971  
savannahcoiffure@outlook.com  
http://MarieFranceRioux.arbonne.com



**AVEC VOUS, PRÈS DE VOUS**

**AMÉLIE DIONNE**  
DÉPUTÉE DE RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA  
(INCLUANT LES BASQUES)  
ADJOINTE GOUVERNEMENTALE  
DE LA MINISTRE DU TOURISME

418 868-0822  
320, boul. de l'Hôtel-de-Ville, bur. 105  
Rivière-du-Loup, QC G5R 5C6  
amelie.dionne.rdlit@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



# Les Verres B. Ouellet

ACCREDITÉ POUR TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES

SERVICE MOBILE PARE-BRISE

Cell.: 418 894-4057  
Bur.: 418 868-1803

*Bernard Ouellet, propriétaire*

INSTALLATION ET RÉPARATION • TAILLE DE VERRE SUR MESURE  
AUTO • CAMION • MACHINERIE LOURDE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

37, RUE DU COUVENT, SAINT-ANTONIN, QUÉBEC, GOL 2J0

**PLOMBERIE PASCAL DUMAIS**  
(Anciennement Plomberie Georges Roy)

Une équipe d'expérience, un souci d'excellence

Saint-Antonin 418 862.9593  
Saint-Philippe 418 498.3071

**PLOMBERIE COMMERCIAL**  
**CHAUFFAGE** AGRICOLE MULTI RÉSIDENTIEL

RÉSIDENTIEL TRAITEMENT D'EAU SERVICE URGENCE 24H  
ENTRETIEN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL ASPIRATEUR CENTRAL  
PLANCHER RADIANT SERVICE CONSEIL GESTION DES EAUX (PROJET LEED)

plomberiepascaldumais.com

**Eucalyptus**  
Ateliers d'Arts Plastiques  
Offerts à St-Antonin, QC  
Groupe enfants et groupe adultes  
slalancette2013@gmail.com  
Téléphone: 418 867-2216

Sylvie Lalancette

Pour connaître les offres d'atelier, suivez-moi sur FB: [facebook.com/AtelierEucalyptus](https://facebook.com/AtelierEucalyptus)  
Les Ateliers sont donnés au sous-sol du centre Réjean-Malenfant

DÉPÔT DE VÊTEMENTS pour collecte  
FRIPERIE ANGÉLIQUE au 735-J Chemin Rivière-Verte

# Nettoyeur Couturière Plus +

198-B, boul. de l'Hôtel de Ville  
Rivière-du-Loup, Qc G5R 4Y1  
**418 862-0606**

**Couture**

- Altérations, réparations
- Bas de pantalons \*Service rapide
- Ajustements de vêtements

**Nettoyage**

- Habits / Robes de soirée
- Robes de mariée
- Cuir / suède avec imperméabilisant
- Stores / Douillettes
- Rideaux et valences
- Nettoyage à sec et buanderie \*Prêt à 17 h si reçu avant 11 h

**EMBELLISSEMENT RIVIÈRE-DU-LOUP**  
Licence RBQ : 2412-8245-87  
**418 862 0203**

- Aménagement paysager • Excavation en tout genre
- Mini-pelle mécanique • Installation septique
- Transport de gravier • Transport de machinerie par fardier

409-B, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Québec G5R 6B3  
Téli.: 418 862-0203  
www.embellissement-riviere-du-loup.com • Courriel : info@embel-rl.com

**GARAGE M. Fournier inc.**

Pascal Lévesque  
Propriétaire

**Garage M. Fournier Inc.**  
828, ch. Rivière-Verte  
Saint-Antonin, Qc GOL 2J0

**Téli.: 418 862-7328**

NAPA AUTOCARE



## SALLES DISPONIBLES POUR LOCATION

CENTRE RÉJEAN-MALENFANT  
305, rue Principale

CENTRE C. MICHEL-DESROSIERS  
712, Chemin R-Verte

GYMNASE ÉCOLE LANOQUETTE  
18, rue du Couvent

CENTRE SPORTIF DESJARDINS & SALLE BERGER  
21, rue Pelletier

Pour réservation, contactez Mélissa Boucher,  
418-862-1056 # 210

## IMPORTANT

### COMMUNICATIONS DE LA VILLE

En cette fin de période de taxe, nous souhaitons à vous rappeler que les reçus pour les paiements des taxes ne sont pas envoyés systématiquement à toutes et à tous.

Si vous souhaitez en recevoir un, par la poste ou par courriel, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 418 862-1056, poste 210, ou à l'adresse suivante : [reception@st-antonin.ca](mailto:reception@st-antonin.ca), en précisant votre mode d'envoi préféré.

## RÉPERTOIRE MUNICIPAL (418) 862-1056

**Maire, Denis Fortin #215**

**Direction générale #213**

[dg@st-antonin.ca](mailto:dg@st-antonin.ca)

**Directeur général adjoint et greffier, Carlo Brousseau #221**

[cbrousseau@st-antonin.ca](mailto:cbrousseau@st-antonin.ca)

**Directeur adjoint des Travaux publics, François Viel #242**

[fvie@st-antonin.ca](mailto:fvie@st-antonin.ca)

**Trésorière et greffière adjointe, Chantal Bouchard #212**

[finances@st-antonin.ca](mailto:finances@st-antonin.ca)

**Directrice des Ressources humaines et des communications, Gabrielle Thibault #234**

[communications@st-antonin.ca](mailto:communications@st-antonin.ca)

**Coordonnatrice à la vie culturelle et communautaire, Marie-Soleil Joyal #226**

[msjoyal@st-antonin.ca](mailto:msjoyal@st-antonin.ca)

**Directeur du service des loisirs, Stéphane Bourassa #220**

[sbourassa@st-antonin.ca](mailto:sbourassa@st-antonin.ca)

**Coordonnatrice aux loisirs, Maude Boucher #217**

[loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)

**Responsable de la bibliothèque, Sylvie Ratté #225**

[biblio@st-antonin.ca](mailto:biblio@st-antonin.ca)

**Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, Éric Lemieux #219**

[elemieux@st-antonin.ca](mailto:elemieux@st-antonin.ca)

**Inspectrice en bâtiment, Yolaine Lebel #216**

[urbanisme@st-antonin.ca](mailto:urbanisme@st-antonin.ca)

**Directeur du service incendie, Yvan Rossignol #224**

[yrossignol@st-antonin.ca](mailto:yrossignol@st-antonin.ca)

**Secrétaire à la perception, Mélissa Boucher #210**

[reception@st-antonin.ca](mailto:reception@st-antonin.ca)

**Secrétaire au greffe, Caroline Pinguet #211**

[greffes@st-antonin.ca](mailto:greffes@st-antonin.ca)



Saint-  
Antonin